



## Règlement Compagnies « LACS 2012 »

*Chers amis médiévistes,*

*Comme vous le savez, notre asbl « Les Compagnons Du Cerf » organise pour la troisième fois un rassemblement Viking ces **25 et 26 AOUT 2012** au lac de la « Plate Taille », le plus grand des lacs de « L'Eau d'Heure », Belgique.*

*Le tout sous le patronage amical de l'asbl des lacs de l'Eau d'heure et le S.N.E.H (club de voile)*



*Cet évènement est rehaussé d'un marché revendeurs/artisans*

**Voici le règlement compagnie, votre inscription sera à compléter sur le site [www.cerfs.be](http://www.cerfs.be) ou à envoyer par mail à [bacchus1066@hotmail.com](mailto:bacchus1066@hotmail.com)**

**TOUTE INSCRIPTION FERA L'OBJET D'UNE CONFIRMATION DE LA PART DE L'ORGANISATEUR.**

## 1. Lieu et horaires

Le marché a lieu sur le superbe site du **Lac de la Plate Taille**, (qui lui même fait partie des « Lacs de l'Eau d'Heure », plus grands lacs de Belgique.)



**Le 25 et 26 Août 2012 (installation possible à partir du Jeudi 23 Août)**

*L'adresse précise de l'évènement étant :*

**« S.N.E.H Club de voile, rue de l'Oupia, B-6440 Boussu-lez-Walcourt »**



*LE PLUS SIMPLE ETANT DE SE RENDRE AUX « LACS DE L'EAU D'HEURE » et suivre les indications.*

**Horaires :** **Samedi** à partir de **10 H**, ouverture au public.

**Samedi**, en **soirée**, **spectacle surprise** pour le public

**Dimanche** à partir de **10 H**, ouverture au public jusqu'à **18 H**.

## **2. Installation et démontage**

L'installation se fera le **VENDREDI** ; si vous désirez vous installer en dehors de ce jour, une demande préalable devra être effectuée auprès de l'organisation. Celle-ci sera **alors confirmée** à votre adresse mail en cas d'acceptation.

En dehors de cet horaire, aucun véhicule ne pourra accéder pour des raisons techniques et de sécurité.

Merci de vous signaler dès votre arrivée, pour que nous puissions vous indiquer votre emplacement en fonction du nombre d'artisans, et du nombre de compagnies présentes.

Les compagnies seront installées dans la forêt, le long d'un chemin. Un circuit (une petite boucle) étant prévu pour les visiteurs.

Un **bracelet spécifique à porter** durant la festivité vous sera remis.

**Le démontage** ainsi que l'accès des véhicules ne seront autorisés que le dimanche à **partir de 18h00**. Si vous désirez démonter le lundi, une demande doit être jointe à ce courriel.

### **3. Campements / Tentes**

Toutes les tentes sur le parcours se doivent d'avoir une **connotation historique et médiévale**.

Un endroit sera installé pour des tentes **modernes**. Si vous êtes concernés, veuillez le signaler dans votre mail d'inscription.

Vu la période présentée, priorité sera donnée aux campements ayant un visuel couvrant la période dite « Viking » et celle dite « Normande ».

**L'organisation sera stricte quand à la tenue et à l'historicité des campements, plus particulièrement durant les heures d'ouverture au public.**

Afin de faciliter cette gestion, nous vous invitons fortement à **nommer un « responsable anachronisme » (RA)** qui facilitera cette demande.

Un délégué des Compagnons Du Cerf vous aidera dans cette démarche par son passage avant les deux ouvertures au public.

Si pour une raison **VALABLE**, vous devez utiliser, pour vos démonstrations ou animations, un élément moderne, celui-ci devra être camouflé.

Une simple peau de vache, de la toile de jute ou autre suffit en général...

Le but final de tout cela étant de présenter, aussi bien pour votre plaisir, que celui du public, un tableau du passé.

**Du bois**, en quantité limitée et coupé, sera disponible.

**Vous êtes en permanence responsable de votre feu** quand à sa surveillance et son entretien, votre association mettra tout en œuvre pour limiter tout risque lié à celui-ci (exemple : bac à feu, creuser dans le sol pour préserver l'herbe, ou encore cerner le foyer de pierres, etc.)

Un **extincteur de voiture** (caché) à proximité du feu est à prévoir.

**De la paille**, en quantité raisonnable, sera **disponible**. Nous vous invitons à vous munir d'un râteau ou d'un ramasse feuille pour rassembler la paille à la fin de la festivité.

**LA PAILLE NE POURRA EN AUCUN MOMENT ETRE MISE AU FEU,  
MEME A LA FIN DE LA FETE**

#### **4. Nourriture, boissons, défraiement**

Les **petits déjeuners** du samedi et du dimanche vous seront **offerts**. Il va de soit que ceux-ci seront terminés **AVANT** l'ouverture au public.

**Un colis de viande** à cuire (conservé au frais par l'organisation si nécessaire) vous sera **mis à disposition**, mais **PAS** les légumes ou autres accompagnements, pour éviter le gâchis.

**Quatre tickets boissons par personne, par jour**, vous seront également offerts. Ils seront échangeables contre des boissons « soft » et bières « normales »..

L'organisation décidera elle même **l'octroi de tickets supplémentaires** en cas de forte chaleur.

Au delà de ces tickets, un **tarif préférentiel** sera appliqué **pour les compagnies**.

Enfin, de l'**eau potable** sera disponible en permanence et des **toilettes** seront **disponibles gratuitement** de jour comme de nuit.

Les frais divers de la festività étant supportés par l'asbl « Les Compagnons Du Cerf » vous comprendrez aisément que ceux ci ne sont dès lors pas en mesure d'assurer des rémunérations pour toutes les prestations et animations présentes.

Néanmoins, un **défraiement** peut être **envisageable** dans certains cas.

Une demande justifiée devra être jointe à cette inscription. L'organisation examinera les opportunités d'y donner suite ou non, et répondra en cas de possibilités positives.

## **5. Animations, prestations, démonstrations**

Il est possible que **votre association** puisse **vendre** certains produits (sans frais d'emplacement), les autorisations seront données **au cas par cas**, nous vous invitons à en faire part en même temps que l'envoi de cette inscription.

Néanmoins, en cas de vente de produits, une **animation réelle et régulière** concernant sa création historique sera demandée afin de se distinguer d'une prestation de marchand, et donc d'**éviter les frais d'emplacement**.

Lors de leurs organisations précédentes, les « Compagnons Du Cerf » ont toujours **fait confiance** à leurs partenaires et amis. Nous continuons dans cette voie.

Il n'y a **pas d'exigence particulière** formulée quand aux prestations que vous devez effectuer durant la festivité.

Il s'agit bien d'un **rassemblement** et non pas d'un contrat de prestation au sens strict du terme.

Nous attendons que **vous fassiez découvrir** au public vos compétences et passion, plus particulièrement concernant la période Viking ou Normande.

(Exemple : tissage, combats, cuisine, forge, vie de camp, jeux, ...)

Les **deux seuls moments** ou une **participation** (en fonction de vos possibilités, bien sûr) vous est **clairement demandée** sont :

- **Mêlées (combat collectif)**
- **Spectacle du samedi soir**

Enfin, dans le cadre de nos activités, nous sommes toujours à la recherche de **nouveaux partenaires** et compagnies...

Pourquoi pas **vous** ?

La balle est donc dans votre camp... ;)

## **6. Sécurité**

Les organisateurs **déclinent toute responsabilité** quant au **vol ou dégradations** éventuelles pouvant être encourues par les compagnies, les véhicules ou tout autre matériel et objet. Aussi il est fortement conseillé de protéger vos affaires et d'emporter les objets de valeur durant la nuit. Il vous est rappelé la nécessité de posséder une assurance responsabilité civile correspondante à votre association. Ou encore avoir souscrit à tous contrats d'assurance couvrant le type de risque lié aux biens et personnes dans le cadre de vos activités et de votre groupe.

## **7. Litiges**

Les organisateurs sont seul juge en cas de litiges. L'asbl « Les Compagnons du Cerf » se réserve le droit de refuser une inscription incomplète ou toute association/compagnie ne correspondant pas à son descriptif complété et renvoyé.

Toute personne qui par son comportement perturbe de quelque manière qu'il soit la bonne conduite de la festività sera rappelée à l'ordre.

Vu l'accent familial de la festività, un troisième rappel entraîne automatiquement la venue des autorités (police) et l'exclusion.

## **8. Information**

Pour toutes informations, veuillez contacter **EN PRIORITE PAR MAIL :**

Bacchus : [bacchus1066@hotmail.com](mailto:bacchus1066@hotmail.com)

Ou en cas **d'urgence** le **00.32.(0)473/37.23.00**

**N'OUBLIEZ PAS DE COMPLETER LE FORMULAIRE  
D'INSCRIPTION « EN LIGNE » SUR LE SITE [www.cerfs.be](http://www.cerfs.be)**

**L'inscription implique l'accord du présent règlement et la  
confirmation que chacun de vos membres en ont eu lecture.**

